

**DECISION**

**OBJET : CUCM - Règlement au cabinet Itinéraires Avocats CADOZ-LACROIX-REY-VERNE.**

La PRÉSIDENTE de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 avril 2026, devenue exécutoire à compter du 21 avril 2026, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté Urbaine a demandé au Cabinet d'Avocats Itinéraires Avocats CADOZ-LACROIX-REY-VERNE d'effectuer des recherches/analyses juridiques sur le renouvellement du mandat de la Communauté Urbaine CREUSOT MONTCEAU,

DECIDE ce qui suit :

- De régler les honoraires au Cabinet d'Avocats SELARL Itinéraires Avocats CADOZ-LACROIX-REY-VERNE- 87 rue de DE Sèze – 69006 LYON;
- Les honoraires d'un montant de 1 680 .00 € seront imputés sur le budget principal 2026 sur la ligne correspondante ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit auprès du tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas- Dijon 21000) soit par courrier, soit par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de la CUCM si un recours administratif a été préalablement déposé ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion ;

Fait à Le Creusot, le 9 juin 2026

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 10 juin 2026  
et publié, affiché ou notifié le 10 juin 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, featuring a stylized, cursive 'I' and 'L' that loop together, with a horizontal line extending to the right.

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, featuring a stylized, cursive 'I' and 'L' that loop together, with a horizontal line extending to the right.